



Commission de défense de la Loi de 1905

**Auditions publiques
d'élus, de représentants
de partis politiques,
de syndicats.**

des 4 et 5 avril 2006

Retransmission vidéo en direct
sur internet : www.godf.org





La Laïcité menacée



Jean-Michel Quillardet

Grand-Maître du Grand Orient de France

"La Liberté de pensée, de douter et de critiquer les religions, le droit de croire ou de ne pas croire sont incontestablement aujourd'hui en cause.

Nous devons combattre les idéologies qui propagent la haine.

Le Grand Orient de France regrette qu'à l'heure de ce choix il n'y ait pas plus de mobilisation, notamment dans la classe politique, pour partager de manière ferme ce combat.

Au contraire, même de manière insidieuse, s'instaure un état d'esprit qui permet l'immixtion du religieux dans les affaires publiques.

On peut en mesurer les conséquences dans les actions entreprises par ceux qui souhaitent incontestablement financer des lieux de culte avec l'argent public.

Etrange entreprise alors que l'on assiste par ailleurs à la montée des extrémismes religieux qui n'hésitent pas à contester le droit de douter.

Pour empêcher les idéologies communautaristes de prospérer le Grand Orient de France a proposé à des personnalités laïques de réfléchir aux actions qu'il serait utile de mener pour valoriser et défendre le principe de laïcité."



Jean Marie Matisson

*Grand-Maître adjoint du Grand Orient de France
Président de la Commission de défense de la Loi de 1905*

Qu'on le veuille ou non, l'Humanité progresse et conquiert sa liberté lorsqu'elle remet en question le pouvoir des dogmes aveuglants qui refusent le doute, la critique, la liberté de conscience. Malheureusement on assiste aujourd'hui à une régression. La tendance mondiale à "confessionnaliser" les difficultés sociales est entrain de gagner la France.

Le discours politique n'est pas suffisamment clair. Aussi, nous souhaitons que cette commission conduise les représentants politiques à réfléchir aux conséquences d'un discours "opportuniste" à l'égard des fondamentalismes religieux.



Grand Orient de France

4 et 5 avril
Laïcité
2006
www.godf.org

Les Membres



Gilbert Abergel
Ancien Grand Maître du Grand Orient de France, Professionnel santé, sociale



Paul Gourdot
Ancien Grand-Maître du Grand Orient de France, Docteur en Histoire, es Lettres et en Droit, Ancien Directeur de formation permanente et chef de Contentieux



Nadia Amiri
Infirmière, Cadre Associative, Conférencière, Diplômée des Hautes Etudes en pratique sociale



Philippe Guglielmi
Ancien Grand-Maître du Grand Orient de France, Consultant conseil



René Andrau
Agrégé de lettres, écrivain



Patrick Kessel
Ancien Grand-Maître du Grand Orient de France, Président d'honneur du Comité Laïcité République, journaliste



Christian Bataille
Député du Nord, Vice-Président de la commission des Affaires économiques à l'Assemblée Nationale, Président du Jury du Prix International de la Laïcité



Jacques Lafoue
Ancien Grand-Maître du Grand Orient de France, Licencié en Droit, Ancien directeur des ressources humaines, ancien avocat, Libre penseur, humaniste, écrivain



André Bellon
Ancien président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, écrivain, Président du Comité Valmy



Jean-Marie Matisson
Grand-Maître adjoint du Grand Orient de France, Président d'honneur du Comité Laïcité République, enseignant, essayiste



Bernard Brandmeyer
Ancien Grand-Maître du Grand Orient de France, Enseignant, agrégé en génie mécanique



Michel Miaille
Professeur de sciences politiques à la Faculté de Droit de Montpellier. Recherche dans le cadre d'une UMR sur identité et citoyenneté et théorie de l'Etat, Grand Maître de la Grande Loge Mixte Universelle



Charles Coutel
Universitaire, Doyen de la Faculté de Droit de Douai, Professeur en Philosophie du Droit, spécialiste de Condorcet, écrivain



Jean-Robert Ragache
Historien, ancien Grand-Maître du Grand Orient de France, Historien et écrivain



Gérard Delfau
Sénateur de l'Hérault, Maire de Saint André de Sangonis, Maître de conférence Honoraire Sorbonne Paris VII



Antoine Sfeir
Directeur des Cahiers de l'Orient, essayiste



Caroline Fourest
Essayiste, Journaliste à Charlie Hebdo



Alain Simon
Haut Fonctionnaire, essayiste, président de la Commission Nationale Pour la Laïcité, Grand Orient de France

2



L'initiative



Le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy a décidé de mettre en place une Commission « chargée de mener une réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics ».

Cette entreprise vise à préparer une transformation législative d'ampleur afin de permettre le financement public des religions par la prise en charge totale ou partielle de la construction de lieux de culte.

Cette démarche est en totale contradiction avec le principe de séparation des Églises et de l'État, inscrit dans la Constitution et affirmé par la Loi de 1905 qui stipule que "la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte".

Le Ministre de l'Intérieur tente ainsi de déplacer des enjeux d'ordre politique et citoyen vers le champ religieux.

Il cherche à effacer le citoyen derrière son appartenance religieuse, lui laissant croire qu'il peut prétendre à des droits différents légitimés par ses croyances, au nom d'une prétendue modernité.

Cette immixtion du religieux dans l'état constitue une régression.

Elle constitue une régression qui conduirait vers des conflits d'un autre âge, opposant des individus en fonction de leur appartenance religieuse, remettant en cause à la fois le principe de liberté de conscience et la paix sociale, tout en engageant l'Etat sur une voie plus répressive.

Face à ce déni de laïcité, face à cette volonté délibérée de destruction de l'un des principes fondamentaux de la République, le 18 janvier 2006 Jean-Michel Quillardet, président du Grand Orient de France, a chargé son vice-président Jean-Marie Matisson de composer une commission regroupant des personnalités laïques afin de défendre la loi de 1905 et de demander le respect minimum des deux premiers articles de la Loi de 1905, base non négociable du socle républicain.

Cette commission entendra des représentants d'organisations laïques, qu'elles soient du domaine religieux, philosophique, associatif ou politique.

Elle devra en outre élaborer des propositions qui respectent la Loi de 1905 et répondent aux attentes réelles des citoyens en matière de relations avec les cultes.



Grand Orient de France



Les questions

Question 1 :

Plusieurs propositions de modification de la Loi de 1905 sont soutenues par des élus de droite et de gauche.

Quelles conséquences pourraient-elles entraîner sur la société française ?

Qu'en pensez-vous ?

Question 2 :

Dans un contexte de plus en plus marqué par la montée des communautarismes et de leurs intolérances comme en témoigne l'actualité, une révision de la loi permettant le financement des lieux de culte ne contribuerait-elle pas à affaiblir les fondements de la République ?



Question 3 :

Parmi les raisons avancées par les partisans d'une révision, le financement des lieux de culte des "nouvelles" religions.

Existe-t-il des solutions à ces questions dans le cadre de la Loi ?

Question 4 :

L'article premier de la Loi de 1905 garantit aux citoyens la liberté de conscience, facteur de paix civile.

Avez-vous des propositions pour défendre et promouvoir cette liberté ?

Question 5 :

Quelle est votre définition de la laïcité ?



Grand Orient de France



La Laïcité

Laïcité :

Principe qui exclut les églises de l'exercice du pouvoir politique ou administratif.

La loi du 9 décembre 1905

Article 1

La République assure la liberté de conscience.

Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites aux dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.



Les communiqués



Communiqué du Grand Orient de France

le 2 février 2006

Le Grand Orient De France constitue une commission chargée de contrer les attaques anti-laïques.

Le Grand Orient de France veut susciter dans le pays un débat démocratique. C'est à dire un débat politique authentique fondé sur les valeurs de la République, portant sur de véritables projets de société.

Face à une volonté délibérée de destruction de l'un des principes fondamentaux de la République, la laïcité, le Grand Maître du Grand Orient de France, Jean-Michel Quillardet a chargé Jean-Marie Matisson, Grand Maître Adjoint, de constituer une Commission regroupant des personnalités laïques afin de défendre la Loi de 1905 et de demander le respect de ses deux premiers, base non négociable du socle républicain. Cette Commission entendra les représentants d'organisations laïques, qu'elles soient issues du domaine religieux, philosophique, associatif ou politique.

Elle devra en outre élaborer des propositions qui respectent la Loi de 1905 et répondent aux attentes réelles des citoyens en matière de relations avec les cultes.

La première réunion aura lieu au siège du Grand Orient de France le vendredi 17 février 2006.

Communiqué du Grand Orient de France

le 8 février 2006

Le Grand Orient de France rappelle que le délit de blasphème n'existe plus dans notre droit et condamne la volonté de certains de le rétablir, même de manière implicite. Il ne saurait transiger avec la liberté d'opinion, d'expression et la liberté de la presse.

Le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ne sont pas des opinions mais des délits. Des poursuites devant les tribunaux de la République doivent être engagées lorsque de tels délits se produisent.

Rien ne permet aux religions, aux églises, quelles qu'elles soient de revendiquer un statut particulier qui leur conférerait, en quelque sorte, des privilèges de juridiction ou de précaution. Le Grand Orient de France soutient que chacun est égal devant les lois de la République. Il défend toujours la liberté de conscience, primordiale, ainsi que la liberté d'expression.

Seule l'application juridique, philosophique et politique du principe de laïcité permet à chacun d'adopter telle ou telle forme de pensée, religieuse ou pas, ou d'approche de la connaissance. Il permet d'assurer un équilibre serein entre le temporel et le spirituel au sein de notre République démocratique et laïque.

Communiqué du Grand Orient de France

le 17 février 2006

Première réunion de la commission de défense de la Loi de 1905 : la République doit combattre les tentations "communautaristes" et garantir la liberté de conscience.

Jean-Michel Quillardet, Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, a chargé Jean-Marie Matisson de constituer une commission destinée à défendre la Loi de 1905 contre toutes les tentations communautaristes émergeant à l'approche des échéances électorales.

Cette commission est composée de défenseurs de la laïcité, membres ou non de la Franc-maçonnerie. **Les 4 et 5 avril prochains, la commission de défense de la Loi de 1905 entendra des experts, des élus, des enseignants, des associations, des représentants politiques et syndicaux. Les séances seront publiques et retransmises en direct sur internet.**

En particulier, Messieurs Sarkozy, Hollande, Debré, Fabius, Bayrou, Madame Buffet et d'autres personnalités politiques seront invitées à répondre aux questions de la commission de défense de la Loi 1905, à se positionner clairement sur l'implication des clergés dans les affaires publiques et dire s'ils souhaitent ou non voir le modèle concordataire d'Alsace-Moselle, s'appliquer à l'ensemble de la République.



Grand Orient de France

4 et 5 avril
Laïcité
2006
www.godf.org

la-Croix

20/02/2006 17:15

PARIS, 20 fév 2006 (AFP) - Le Grand Orient de France lance une commission pour défendre la loi de 1905

Le Grand Orient de France (GOF) a annoncé lundi avoir constitué une "commission de défense de la loi de 1905" sur la laïcité, qui procédera à des auditions publiques les 4 et 5 avril.

Le GOF a chargé son grand maître adjoint Jean-Marie Matisson de constituer cette commission pour "défendre la loi de 1905 contre toutes les tentations communautaristes émergeant à l'approche des échéances électorales", selon un communiqué.

Cette commission, "composée de défenseurs de la laïcité, membres ou non de la franc-maçonnerie", entendra les 4 et 5 avril prochain des experts, des élus, des enseignants, des associations, des représentants politiques et syndicaux, précise le texte. Les auditions seront publiques et retransmises sur internet.

Parmi les membres de la commission figurent le sénateur radical de gauche Gérard Delfau (RDSE), l'essayiste Caroline Fourest ou le rédacteur en chef de la revue Cahiers d'Orient Antoine Sfeir.

Cette commission vient faire pendant à celle mise en place fin 2005 par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy pour étudier un toilettage de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, présidée par le professeur de droit Jean-Pierre Machelon et qui doit remettre son rapport en juin.

Le Monde
Mercredi 22 février 2006

POLITIQUE & SOCIÉTÉ

LAÏCITÉ

Le Grand Orient de France crée une commission sur la loi de 1905

Le Grand Orient de France (GODF) a annoncé, lundi 20 février, avoir constitué une « *commission de défense de la loi de 1905* » sur la laïcité. Elle procédera à des auditions publiques, les 4 et 5 avril, et se donne pour but de « *défendre la loi de 1905 contre toutes les tentations communautaristes émergeant à l'approche des échéances électorales* ».

8



Grand Orient de France

4 et 5 avril
Laïcité
2006
www.godf.org



relation presse GODF

Grand Orient de France - 16 rue Cadet 75009 Paris

Mail : relation.presse@godf.org

01 45 23 74 31